



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

Préfecture du Loiret le 30/09/2022
ID : 045-214500498-20220922-D2022092201-DE

Conseil Municipal **Délibération numéro 2022092201**

**Date de la
convocation**
15.09.2022

Date d'affichage
15.09.2022

**Nombres de
membre**

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Christian AMEUR, Jonathan RÉMÉNÉ, Aurélie DAUBIN, François DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION, Ilona BERNY-VILFROY, Aurélie BLOT, Dominique BAUDOIN.

Absents donnant pouvoir : Gilberte BADAIRE à Aurélie BLOT, Catherine FOUCAULT à Sylvie VUILLET.

Délibération
2022092201

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

Extension et réhabilitation du groupe scolaire

Rappel du projet « Extension et réhabilitation du groupe scolaire »

-PHASE 1 : création d'un nouveau restaurant scolaire et installation d'un système de chauffage à énergie renouvelable remplaçant le multi système de chauffage énergivore actuel pour un coût prévisionnel de 863 000 € HT

-PHASE 2 : création de 2 nouvelle classe et d'une salle de motricité pour un coût global prévisionnel de 718 400 € HT.

L'étude de faisabilité en géothermie, en cours de réalisation par le cabinet d'études Delage et Couliou, nous :

1/ oriente vers un système de chauffage géothermique par sonde en prévoyant une économie d'énergie de 4 000 € par an pour l'école

2/ conseille, pour bénéficier des subventions de la Région, d'exclure le préfabriqué de la géothermie et d'inclure les classes centrales (nécessite des travaux d'isolation de ces classes pour lesquels la commune pourra solliciter la DETR/DSIL 2022) en sus des bâtiments nouveaux et des bâtiments réhabilités

D'autre part, le cabinet propose, en complément de cette étude, une étude solaire photovoltaïque (1 920 € HT)

Présentation de l'avant-projet modifié en ce sens par Mme MULLER, Architecte, accompagné d'un estimatif des travaux (baisse de 0.05 % par rapport à l'estimatif initial).



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 045-214500498-20220922-D2022092201-DE

Conseil Municipal

Délibération numéro 2022092201

Suite
Délibération
2022092201
(2/2)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,

Etant entendu que la commission municipale travaux réunie le 10.09.2022 a validé à l'unanimité ces points.

Décide de :

- Valider le nouvel avant-projet ainsi que l'estimatif des travaux
- Autoriser Mme le Maire à modifier le permis de construire (ajout local technique pour géothermie par sonde)
- Accepter la proposition d'étude solaire photovoltaïque

Le Maire,
Florence BONDUEL,

Le secrétaire de séance,
Sylvie VUILLET,

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>